

## LE DOUTE S'INSTALLE

Par courrier du 24/09/2021, le Maire informait le préfet des Yvelines qu'il ne respecterait pas les obligations triennales 2020/2022 concernant la construction de logements sociaux, contrevenant ainsi à la loi SRU et aux engagements pris par la ville.

Les manifestations d'Ovillois contre la signature de plusieurs opérations immobilières et l'incompréhension de ceux qui ont encore en mémoire ses promesses de campagne sèment le trouble dans l'esprit de M Chambon.

A vouloir gouverner seul, il prend de gros risques : une amende importante pour non-respect de la loi SRU et /ou une mise sous tutelle par l'état pour les préemptions.

Pourtant, d'autres pistes sont inexplorées : l'association « Un toit pour tous » s'inquiète à juste titre de l'habitat indigne et insalubre. Des négociations avec les propriétaires pourraient permettre à la ville de récupérer certains logements. Les biens vacants sans maître sont une autre possibilité. Ces deux seules réalisations permettraient à moindre coût une permutation du privé vers le logement social. Il faut ajouter à cela la révision du PLU qui doit se faire en tenant compte des spécificités de notre ville et non quartier par quartier, à coup de sursis à statuer. Nous avons la mauvaise impression que la majorité municipale a perdu sa boussole et ses engagements démocratiques. Espérons que les Ovillois ne payent pas trop cher ce qui ressemble à de l'amateurisme.

Les Elus Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire

Facebook : [fb.me/ElusAcesHouilles](https://www.facebook.com/ElusAcesHouilles)

[aces-houilles@protonmail.com](mailto:aces-houilles@protonmail.com)